SAVIGNY
• Le Mag'

Ville de Savigny sur Orge

LE MAGAZINE DES SAVINIENS I NUMÉRO HORS-SÉRIE • OCTOBRE 2026



Hors-série

Marcher, pédaler, rouler : les mobilités à Savigny

Un outil au service d'une ville plus apaisée 4

5 **Penser la route** pour tous les usages

Concilier mobilité et sécurité : rouler moins vite, vivre mieux 6

8 **La carte de vos quartiers et le calendrier.** Où en est-on, rue par rue ?

Stationnement : une réflexion de fond, quartier par quartier 10

12 **Mieux circuler en vélo** aujourd'hui et demain

Tribunes politiques 14



5e 2024 LES TROPHÉES DE LA COMMUNICATION

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
PEFC 10-31-1300
www.pefc-france.org

SAVIGNY •Le Mag'

Magazine municipal d'information - Hors-série - Octobre 2026
Ville de Savigny-sur-Orge - 48, avenue Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge - www.savigny.org - 01 69 54 40 00
Vous n'avez pas reçu le précédent magazine, merci de contacter le service communication au 01 69 54 40 48 - communication@savigny.org

Directeur de la publication : Alexis TEILLET, Maire de Savigny-sur-Orge • **Directrice de la rédaction :** Magali GAUDART • **Rédaction :** service communication • **Maquette :** service communication • **Photographies :** service communication - Lionel Antoni - Adobe Stock • **Imprimeur :** IMPRIMERIE RAS, 6 avenue de Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel-Pontoise - 01 39 33 01 01 - Siret : B 308 343 599 • Le magazine municipal est imprimé sur un papier labellisé PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org. Les encres utilisées sont exemptes de métaux lourds • Impressions offset et numérique conformes aux exigences IMPRIM'VERT® • Tirage à 18 500 exemplaires.



> Chacun doit être capable de prendre sa part : aux efforts individuels s'associeront les bienfaits d'une dynamique collective que chacun pourra constater dans les années à venir.

Mesdames, Messieurs,

La préservation de notre cadre de vie est intimement liée à la **qualité de nos déplacements** en ville, que nous soyons **piétons, cyclistes ou automobilistes.**

Loin de nous l'idée d'opposer les transports en commun à l'usage autosoliste, nous travaillons depuis fin 2023 à une réflexion large sur la place de la voiture au sein de notre commune, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques et urbains, et où les prix des carburants sont en constante augmentation depuis des mois. A la question cruciale de la transition écologique s'ajoute celle du pouvoir d'achat.

Savigny-sur-Orge a les **atouts d'une ville proche de la capitale, sans en avoir les inconvénients.** Nous savons à quel point, les déplacements sont souvent liés à l'usage de la voiture pour aller travailler, pour déposer ses enfants à l'école, pour faire ses courses ou encore pratiquer une activité culturelle ou sportive.

Créer les conditions d'un changement de paradigme, en douceur, nous permet de proposer des alternatives pour les petits déplacements, pour le fameux « dernier kilomètre », celui qui permet à tous d'abandonner l'automobile plus régulièrement.

Apaiser notre cadre de vie, c'est aussi repenser la place de la voiture au sein de notre voirie. Et pour que chacun puisse mieux se déplacer, les efforts doivent être collectifs. Rentrer sa voiture dans son garage, au sein de sa parcelle, permet de pacifier nos trottoirs et nos rues, de les rendre plus accessibles, plus inclusifs et plus adaptés aux besoins des habitants. C'est permettre aux jeunes parents de se déplacer en toute sécurité avec une poussette, de faciliter les déplacements familiaux ou encore de permettre, sans obstacles, le passage d'une personne en situation de handicap.

Si la Ville peut encadrer la place de chacun au sein des voiries communales, le respect et le civisme sont inhérents au bien vivre-ensemble savinien. Chacun doit être capable de prendre sa part : aux efforts individuels s'associeront les bienfaits d'une dynamique collective que chacun pourra constater dans les années à venir.

A cette réforme longue et minutieuse de la circulation sera associée dans les mois à venir une réflexion importante sur le stationnement. La concertation sera au centre de cette nouvelle étude où rien ne se fera sans vos observations, et vos avis.

Les habitudes sont parfois tenaces. Cependant, elles peuvent être modifiées avec pédagogie et bon sens pour que **chacun trouve sa place au sein d'une ville plus inclusive et plus vertueuse.**

Il nous est apparu indispensable de vous rendre compte précisément des changements avec transparence pour que tous les habitants puissent mieux comprendre les objectifs poursuivis par cette réforme du stationnement et se les approprier.

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et me tiens, comme toujours, à votre entière disposition, avec mon équipe municipale, pour en discuter.

Très Sincèrement,
Alexis Taillet
Maire de Savigny-sur-Orge

Un outil au service d'une ville plus apaisée



Sens uniques, zones 30, zones de rencontre, stationnement réglementé… **Toutes ces mesures s'inscrivent dans un même outil, le plan de circulation et de stationnement :** un outil qui permet de hiérarchiser les rues selon leurs usages pour que chaque mode de déplacement trouve sa place.

Comprendre la démarche **en 3 questions**

Pourquoi ce plan ?



Depuis octobre 2023, Savigny-sur-Orge travaille avec le bureau d'études Ingétec à l'élaboration d'un Schéma Directeur Multimodal de Circulation et de Stationnement (SDCS).

Derrière ce nom un peu technique, un objectif simple : **rendre la ville plus agréable à vivre**, en apaisant la circulation dans les quartiers, en partageant mieux la voirie **entre tous les usages**, en donnant plus de place aux mobilités douces et **en organisant mieux le stationnement.**

Ce travail est également dicté par la **volonté d'harmoniser les règles de circulation** à l'échelle de la ville, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque quartier.

Pour **qui** ?

Pour tous les Saviniens résidents, professionnels, commerçants, parents d'élèves, personnes à mobilité réduite avec une exigence : **que la réforme soit équitable entre les secteurs de la ville**, qui n'ont pas les mêmes contraintes selon qu'ils sont proches de la gare et du centre-ville ou plus résidentiels. C'est pourquoi **aucune règle uniforme n'est imposée partout.**

Comment a-t-il été construit ?

La démarche s'appuie sur un diagnostic complété par une concertation citoyenne : réunions publiques, balades urbaines, ateliers avec plans, comités de quartier. **Plusieurs scénarios ont ensuite été discutés**, avant d'être testés directement sur le terrain, quartier par quartier. Plus de 200 contributions ont été recueillies pendant les premières phases d'expérimentation. **Chaque aménagement testé fait ensuite l'objet d'un bilan** avant d'être pérennisé, ajusté ou abandonné.

2023

Lancement des travaux d'élaboration d'un schéma directeur multimodal de circulation et de stationnement **coordonné par un bureau d'études**

Octobre 2023 : 1ers ateliers de concertation citoyenne / balades urbaines



2024

Élaboration de plusieurs scénarios de plan de circulation tous modes

11 au 13 juin 2024 : 3 ateliers de concertation aux différentes thématiques (piétons, cycles, véhicules motorisés, stationnement)

2025

Phase 1 du 19/02 au 31/08 : **1ères expérimentations sur certaines rues** (rues de Paris, Boileau, Legros, Victor Hugo et avenue Leuthreau)

16 mai 2025 : 3 ateliers de travail avec la population

Phase 2 automne 2026 **Nouvelle phase d'expérimentation** (avenue Gay Lussac, rues du 11 novembre, Faidherbe, Vigier, Louis Gilles, Maxime Ménard, Avenue Boileau)





Penser la route
pour tous les usages



Circuler à Savigny, ce n'est pas seulement une question de voiture. En apaisant le trafic motorisé dans les quartiers résidentiels, la Ville souhaite créer les conditions favorables à des cheminements piétons plus sûrs, accessibles et agréables pour tous.

La sécurisation des parcours scolaires

Ce nouveau schéma de circulation permettra de **traiter en priorité les abords des écoles et des équipements publics** pour protéger les trajets des enfants, des familles et des usagers aux heures de pointe. La mise en sens unique de plusieurs voies réduira le trafic de transit et éliminera les risques liés au croisement de véhicules.

Le développement des **zones de rencontre**

En complément des réorientations de trafic, la Mairie met en place des « *Zones de rencontre* » sur certains secteurs, (par exemple sur l'Allée du Château et la Cité du Panorama et la rue des Rossays). Dans ces **espaces limités à 20 km/h**, la hiérarchie habituelle de la rue s'inverse : **le piéton devient strictement prioritaire sur les véhicules** et peut circuler librement sur toute la largeur de la chaussée.

L'optimisation des traversées

Chaque modification de sens s'accompagne d'un réexamen technique des passages piétons **pour supprimer les angles morts et sécuriser les traversées**. Enfin, si la piétonnisation de la Place du 19 Mars reste un objectif fort du plan global, elle est différée pour s'inscrire dans une étude d'aménagement urbain plus vaste afin de sécuriser durablement les abords du groupe scolaire.

*Ce plan, nous ne l'avons pas construit depuis un bureau : **nous sommes allés le tester dans la rue.** Chaque sens unique, chaque aménagement a été ou sera d'abord expérimenté, puis évalué avant d'être pérennisé. C'est un chantier de longue haleine, qui s'étalera jusqu'en 2028, mais c'est la **garantie d'arriver à des solutions qui correspondent vraiment aux réalités de chaque secteur de la ville,** et non à une règle unique et uniforme plaquée partout.*



Stéphane TARAGON
Conseiller municipal délégué aux Mobilités et à la circulation en ville

Un outil éprouvé

Le plan de circulation n'est pas une invention savinienne : c'est un outil utilisé par de nombreuses villes françaises et européennes pour apaiser la circulation, réduire le trafic de transit dans les quartiers et redonner toute sa place à la marche et au vélo.

Il combine plusieurs leviers simples sans nécessiter de gros travaux ni de budget conséquent.



Concilier mobilité et sécurité : rouler moins vite, vivre mieux

Depuis 2025, la Ville teste la mise en sens unique de certaines rues pour limiter le trafic de transit et faire baisser les vitesses. Ces changements bousculent les habitudes : détours, places de stationnement en moins, circulation reportée sur d'autres rues... Ils ont suscité des satisfactions, mais aussi des mécontentements que nous entendons. **Voici pourquoi ces choix ont été faits,** ce que vous nous avez dit et ce que nous en avons fait.

Pourquoi des sens uniques ?

Dans certaines quartiers, l'étude des flux a permis de mettre en lumière l'existante d'itinéraires de contournement aux grands axes. Le sens unique tend à décourager alors ce trafic de passage, **supprime les croisements frontaux et accidentogènes et améliore la fluidité de la circulation.** Les premières rues testées ont été choisies parmi les propositions du cabinet d'études, présentées lors des différentes **sessions d'ateliers ouvertes à la population.**

Pourquoi **expérimenter avant** de décider ?

Les expérimentations répondent à la fois aux **recommandations du cabinet** d'études et aux **demandes des habitants** lors des différents ateliers. Ces **aménagements provisoires** (marquage, balises, panneaux), permettent de tester en situation réelle, de **mesurer le trafic et les vitesses, puis de corriger avant de pérenniser.**



Pourquoi moins de stationnement dans les rues à sens unique ?

C'est l'une des difficultés les plus souvent citées. Le stationnement en quinconce ralentit les véhicules. Il faut aussi respecter le Code de la route, laisser passer les secours et les camions de collecte, et dégager l'accès aux portails. **Ces objectifs sont parfois difficiles à concilier avec le souhait de garder un maximum de places.** La Ville cherche ainsi à **optimiser l'emplacement des places rue par rue.**

d'infos pages 10

Nouvelles rues à l'essai en janvier 2027

d'infos pages 8

Une nouvelle phase d'expérimentation démarre en début d'année 2027 notamment au Plateau et au Coteau. **Des réunions publiques seront organisées** dans ces deux quartiers.

Dans les tuyaux

Le 30 km/h, **nouvelle norme**

Afin d'apaiser la circulation et de sécuriser les déplacements, **la Ville généralise la limitation à 30 km/h dans les zones pavillonnaires**, tandis que les grands axes restent maintenus à 50 km/h.

Ce passage au 30 km/h s'effectue de **deux manières :**

- **Immédiate :** pour chaque rue **dont le passage en sens unique est pérennisé** après expérimentation
- **Progressive :** d'ici 2028 pour l'ensemble des **autres rues concernées**, après information aux riverains

Concernant le réseau départemental :
Si une demande a été faite aux services du département pour **abaisser la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Jean Allemane**, le boulevard Aristide Briand, l'avenue Charles de Gaulle, et la rue Henri Dunant **restent pour l'instant à 50km/h**. Une réflexion est **également en cours** pour abaisser la rue de Champagne à 30km/h.

À l'étude

« Un bisou et zou » : **le dépose-minute aux abords des écoles**

Un dispositif est à l'étude pour **fluidifier et sécuriser les abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie. Lorsque l'espace le permet,** des places de dépose et de reprise très courtes permettront **d'éviter les stationnements prolongés qui gênent la circulation** et la sécurité.

Des zones de rencontre pour apaiser certains secteurs

La Cité du Panorama, l'Allée du Château, la rue des Rossays sont des zones de rencontre où **le piéton est prioritaire et le stationnement réorganisé.**

d'infos pages 5

*Trop longtemps, certaines rues ont été laissées à un **trafic qu'elles ne pouvaient pas absorber**, au détriment des familles qui y vivent. Nous avons fait le choix d'agir, quartier par quartier, plutôt que de nous contenter de constater le problème. J'entends les difficultés que ces changements occasionnent, et **nous continuerons à ajuster chaque dispositif à l'écoute des habitants**. C'est un engagement que nous tiendrons jusqu'au bout, avec la même exigence pour chaque rue de la ville.*



André MULLER
Adjoint délégué à la prévention de la délinquance et à la sécurité

La carte de vos quartiers et le calendrier.

Où en est-on, rue par rue ?

Quartier **Plateau**

- **Pérennisation des expérimentations** : avenue Gay Lussac, rue Boileau (sans tête bêche) et boulevard des Belges
- **Expérimentation janvier 2027 :** rue des Noyers, rue de Champagne (jusqu'à l'avenue des Chardonnerets), avenue des Tourterelles, rue Camille Desmoulins et avenue des Fauvettes
- **Expérimentation juin 2027 :** avenues de la République, Claude Bernard, des Marronniers et des Tilleuls

> **En parallèle, la Place du 19 Mars fera l'objet d'une étude** en vue d'un réaménagement complet, avec une perspective de piétonisation de la zone.

Quartier **Jean Moulin**

- **Maintien de la rue Boileau en sens unique** sur les portions déjà expérimentées
- **Expérimentation janvier 2027 :** rues des Œillets et des Giroflées
- **Expérimentation juin 2027 :** rues des Marguerites, des Glycines, Victor Hugo et des Moulins

Quartier **Grand-Vaux**

Les évolutions de circulation pour Grand-Vaux **sont intégrées en parallèle au projet de renouvellement urbain du quartier.**

Quartier **l'Orge**

- **Piétonnisation** de la Grande rue dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville - Gare
- **Mise en sens unique** du tronçon Est du chemin de Juvisy (double-sens autorisé pour la SNCF uniquement)

Quartier **Mairie**

- **Pérennisation des expérimentations : rues de Paris et René Legros**
  rue du 11 novembre (depuis le boulevard jusqu'à la rue Denis Papin remise en double sens)
  rue Faidherbe (depuis la rue Vigier jusqu'à la rue Marie Chauvet remise en double sens)
  rue Marie Chauvet : sens unique convergent au niveau de Louis Gilles
  rue Dr Ménard : remise en double sens entre Faidherbe et Louis Gilles
- **Mise en sens unique** des rues Bergonié et Broca
- **Expérimentation janvier 2027 :** maintien des rues suivantes avec changements
  rue Louis Gilles : sens unique divergent au niveau de la rue Marie Chauvet avec ajout de 2 stops aux extrémités
  rue Henri Barbusse : remis en double sens
- **Expérimentation juin 2027 : avenue Jean Jaurès, rues Mistral, des Petits Champs et Édouard Branly**
- **Instauration de zones de rencontre** dans les rues Bergonié, Broca et Vigier, ainsi que l'Allée du Château (plus d'infos page 5)

Quartier **Coteau**

- **Expérimentation en phase chantier Sumien :** rue Stella et des Vergers
- **Été 2026 :** zone de rencontre Cité du Panorama (plus d'infos page 5)
- **Expérimentation janvier 2027 :** avenues Fromenteau, Sumien, du Panorama, Jean Chevreuil et Pasteur
- **Expérimentation juin 2027 :** avenue de la Belle Gabrielle (de la RD25 à la rue des Cailles) et rue des Perdrix (de la rue des Cailles à la RD25)

Le calendrier en un coup d'œil

Janvier 2027 : nouvelle vague d'expérimentations dans les quartiers Plateau et Coteau (phase 3).

2027 : bilan et pérennisation dès juin 2027.

2028 : passage à 30 km/h à l'ensemble des rues testées et pérennisées.

Une rue vous **préoccupe ?**

Pour obtenir l'étude d'une mise en sens unique d'une rue non concernée par le plan, une demande de riverains recueillant **plus de 60 %** d'avis favorables est nécessaire.

Votre avis compte.
Vous pouvez aussi vous exprimer lors des comités de quartier et des réunions publiques, ou écrire à **etudecirculation@savigny.org**



Retrouvez le détail sur le site internet de la Ville **www.savigny.org**

Stationnement : une réflexion de fond, quartier par quartier

Face aux évolutions réglementaires et au nouveau plan de circulation, **la Ville s'engage dans une démarche globale pour moderniser, clarifier et améliorer la gestion du stationnement** sur l'ensemble du territoire.

À Savigny, comme ailleurs, le stationnement est un sujet qui touche au quotidien et qui, à l'échelle de nos villes et de nos populations, s'avère de plus en plus complexe. Le plan de circulation, présenté dans les pages de ce numéro, modifiera les sens de circulation et redessinera l'offre de stationnement dans les rues à sens unique. **Il était donc logique de regarder le stationnement dans son ensemble,** plutôt que de corriger les situations au cas par cas.



C'est pourquoi la Ville a choisi de prendre le temps d'une réflexion approfondie, menée avec les services, avant toute évolution.

Deux raisons **d'agir**

La loi d'orientation des mobilités (LOM), votée en 2019, impose aux communes de **supprimer les places de stationnement situées dans les cinq mètres qui précèdent un passage piéton ou un carrefour.** Pourquoi ? En dégageant ces cinq mètres, on permet aux piétons et aux automobilistes de se voir mutuellement avant la traversée et d'améliorer la sécurité de tous.

Cette réflexion s'inscrit aussi dans un contexte plus large. Depuis 2018, à la suite de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, **les communes disposent de davantage de latitude pour organiser le stationnement sur leur voirie.** Elles peuvent ainsi revoir le stationnement et ses modalités afin de les **adapter à la réalité de leur territoire** (durée limitée, stationnement réservé aux résidents...). Chaque commune choisit ce qui répond le mieux à ses besoins, et c'est précisément ce travail que Savigny a engagé.



Des besoins différents selon les secteurs

Savigny n'est pas une ville uniforme, et le stationnement **ne se questionne pas de la même manière dans chaque quartier**. La réflexion distingue donc **deux grands types de secteurs :**

- **autour de la gare,** de la mairie et le long de la RD25, la demande est la plus forte.
- **aux abords des commerces,** pour permettre une rotation des stationnements

Dans les quartiers pavillonnaires, l'enjeu est différent : il s'agit surtout de **réguler le stationnement résidentiel des Saviniens**. L'objectif est de mettre en œuvre **une réforme équitable**, qui ne favorisera aucun quartier au détriment d'un autre.

Des solutions pour **faciliter le quotidien**

Pour **accompagner la transition** vers une **mobilité plus durable**, la Ville a favorisé **l'implantation de bornes de recharge** pour véhicules électriques sur la commune (**liste complète** sur www.savigny.org).

Par ailleurs, pour faciliter l'accès aux commerces et aux transports, en particulier à la gare RER, **le parking Davout permet un stationnement sécurisé en sous-sol** avec abonnement et des tarifs préférentiels pour les Saviniens, mais aussi 1 heure de stationnement gratuit en semaine et 3 heures le dimanche.

Des questions concrètes à trancher

Plusieurs situations feront l'objet d'un travail précis avec les services de la Ville :

Les professionnels de santé qui se rendent au domicile de leurs patients ont besoin de se garer vite et près.

Les artisans et les professionnels qui circulent en véhicule utilitaire doivent pouvoir travailler.

Le stationnement aux abords **des commerces**.

Les places réservées aux personnes à mobilité réduite doivent être maintenues et bien situées.

L'organisation des livraisons est étudiée, avec des plages horaires dédiées.

Les termes de « *riverain* » et de « *professionnel* » doivent être définis précisément, car ils conditionneront l'application de toute règle.

ET MAINTENANT ?

À ce stade, aucune règle n'est arrêtée. La Ville continue de recueillir les besoins et d'affiner les propositions.

Le règlement définitif sera présenté à l'ensemble des Saviniens lors d'une réunion publique en 2027 qui abordera l'évolution de l'ensemble des règles, et **où chacun pourra poser ses questions** avant une mise en œuvre progressive.



Mieux circuler en vélo
aujourd'hui et demain



Partout en France, on pédale davantage. Trajets vers la gare, l'école ou le travail, courses de proximité, balades : **le vélo trouve peu à peu sa place dans le quotidien et les villes s'adaptent.** Mais comment proposer un plan de mobilités douces lorsque l'architecture des voiries ne facilite pas l'implantation de pistes vélo ?



Un cycliste traverse les limites communales sans s'en apercevoir ; en conséquence, impossible d'agir seul dans son coin. Le Grand-Orly Seine Bièvre, a donc lancé un **plan vélo à l'échelle de ses 24 communes** qui permettra de répondre aux orientations de mobilités dictées par le gouvernement.

Et à **Savigny-sur-Orge** ?

Notre ville veut prendre toute sa part, avec les moyens qui sont les siens, **un habitat largement pavillonnaire, et une voirie où il n'est pas possible d'aménager partout des voies dédiées aux vélos.** La Ville a donc choisi une méthode plus adaptée aux réalités du territoire.

La réflexion porte ainsi sur la **mise en œuvre d'itinéraires dédiés et matérialisés au sol** qui relieront les lieux du quotidien et serviront aux trajets réguliers. Un réseau secondaire sera quant à lui pensé pour les **balades et les loisirs.** Afin de sécuriser les usagers, la Ville mettra l'accent sur les **traversées piétonnes et étudiera la mise en place de double-sens cyclables** sur les itinéraires vélo identifiés.



EN CLAIR

Double-sens cyclable, c'est quoi ?

Dans une rue à sens unique pour les voitures, **les vélos peuvent circuler dans les deux sens.** La Ville y est favorable, mais seulement pour les itinéraires vélo, et dans zones assez sécurisées pour permettre un partage de la route équilibré.

Qui fait quoi ?
La question des compétences

Beaucoup d'habitants pensent que la Ville décide de tout. **En réalité, la compétence mobilité est exercée par l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre.** La Ville définit ses orientations, arbitre les grands choix pour ses quartiers (sens uniques, stationnement, modération des vitesses) et fait remonter les attentes des habitants. **L'EPT, lui, porte le plan vélo de tout le territoire,** réalise les aménagements de voirie et coordonne l'ensemble avec les autres communes et les partenaires. C'est d'ailleurs lui qui a posé les aménagements provisoires des expérimentations menées depuis 2025.

Cette organisation a un avantage concret : **un itinéraire à vélo ne s'arrête pas aux limites de la commune**. Elle impose aussi de travailler ensemble, et cela demande du temps.

Et **après** ?

La Ville mènera avec l'EPT une étude pour construire son **plan des mobilités alternatives.** Il précisera les itinéraires, les aménagements à réaliser, le stationnement vélo sécurisé (arceaux, abris, stations de réparation) et le chiffrage des projets. Ce travail s'inscrira dans **le plan vélo intercommunal et facilitera l'obtention de subventions.**

Des dispositifs
pour accompagner l'usage

Afin de faciliter le quotidien des cyclistes, **la Ville met à disposition un réseau d'équipements adaptés sur l'ensemble de son territoire.** Des racks à vélo sont installés **au plus près des équipements publics** ainsi que dans les points stratégiques de la ville, notamment aux **abords de la gare**. Pour répondre aux besoins d'entretien et assurer un stationnement sécurisé lors des trajets du quotidien, ces aménagements sont complétés par des **stations de réparation en libre accès et des abris couverts.**



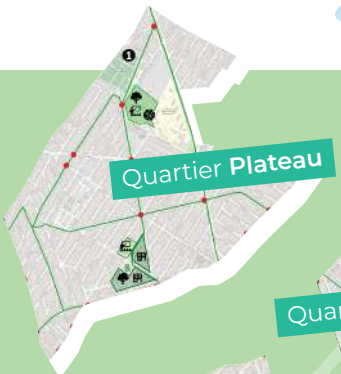


Carte des **itinéraires vélo envisagés.**

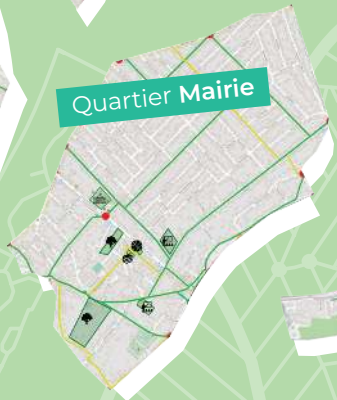
Projet à l'étude, non définitif

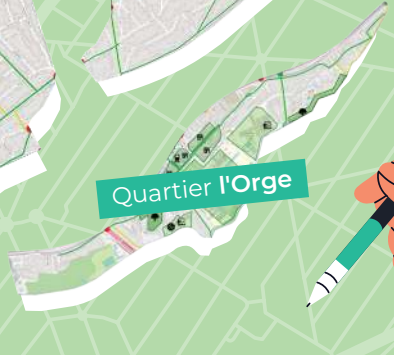
Les itinéraires vélo pensés pour **Grand-Vaux sont intégrés en parallèle au projet de renouvellement urbain** du quartier.













Savigny pour une ville humaine et engagée

Saluons l'initiative de lancer le débat sur ces questions de cadre de vie et de mobilité. **Toutes les décisions** en ces domaines doivent être précédées de **concertations approfondies** au niveau des élus en commission mais aussi des associations locales et des Saviniennes et Saviniens.
Les climatologues expliquent que l'Île de France connaîtra une augmentation moyenne des températures estivales, avec des **vagues de chaleur** plus **fréquentes** et plus **intenses**.
Il est donc impossible de traiter ces questions sans **intégrer la nécessité de s'adapter aux conséquences du changement climatique**. C'est donc **un plan d'action qu'il faut construire** : adaptation des bâtiments municipaux, végétalisation, îlots de fraîcheur, plan de circulation adapté aussi aux circulations douces, etc. Pour cela, l'État doit **maintenir les dotations aux collectivités territoriales** contrairement à ses prévisions du projet de budget 2027.
Les **défaillances du RER C et des bus doivent cesser** : faisons-nous entendre tous ensemble de la technostructure d'IDFM et de la Présidente de Région pour obtenir des améliorations immédiates !

shana.mathieu2026@gmail.com
Shana MATHIEU – Valentin SOEN – Valentin SOUCHARD

Savigny en commun

L'été a été mouvementé : hausse des tarifs municipaux, nuisances sonores des avions et des travaux, canicule, moustiques. Beaucoup de Saviniens n'ont pas pu s'évader, alors que **le Maire a supprimé les colonies de vacances et que sa famille politique a bradé la Savinière**. Notre cadre de vie se dégrade, avec des avions du petit matin jusqu'au milieu de la nuit.

Tout n'est pas imputable à la majorité, mais elle s'était engagée à préserver notre cadre de vie. Sa réponse ? « Patience & résilience », quand nous attendons **action et protection**. Lors de la réunion publique d'ADP, des élus de la majorité ont même applaudi : « quand on habite Savigny, on sait qu'on doit supporter les nuisances des avions ». **Comptez sur notre mobilisation, avec notre députée Claire Lejeune, pour défendre les Saviniens.**

Même double discours sur les tarifs municipaux : au nom de la « justice sociale », la majorité impose des hausses d'au moins 20 %, jusqu'à 233 %. **Quand nous proposions de tendre vers la gratuité pour tous afin de soulager le pouvoir d'achat des habitants** déjà asphyxiés par l'inflation alimentaire et énergétique, **le Maire choisit la vie chère pour tous.**

**EL MESHAD Mahmoud, PEREIRA Miléna,
BEN MAAD Nader
savignyencommun@gmail.com**

Savigny demain : vivante et sereine

ASSEZ D'AMATEURISME !

Parking introuvable, PV en rafale : **le commerce savinien agonise.** Boulevard Aristide Briand saturé, vélos oubliés, bus en retard. Quartier de la mairie : expérimentation catastrophique, sans concertation. **Le maire a dû reculer.** Notre réponse : **plus de places près des commerces, pistes sûres vers la gare, bus fiables.** Savigny-sur-Orge mérite mieux !

David FABRE
06 35 32 60 11
contact@avecsavigny.fr

Vivons Savigny Autrement, avec Olivier Vagneux

APPEL

Puisque le maire a refusé d'informer les élus sur le contenu de ce magazine hors-série, je parlerai plutôt de la tarification des services, **QUE L'ADJOINT AUX FINANCES VEUT ENCORE AUGMENTER L'ANNÉE PROCHAINE !!!**

J'ai déposé un recours au tribunal, mais pour obtenir la SUSPENSION de cette réforme, j'ai besoin de témoignages de parents durement impactés dans leurs finances. Contactez-moi.

Olivier VAGNEUX · olivier@vagneux.fr · 06.51.82.18.70 · vagneux.fr

Politique générale de Savigny

Nous étions à l'initiative de la séance du 4 juillet concernant la politique générale de la ville pour **la globalité du mandat**. Nous nous attendions à débattre des enjeux importants à venir. Nous nous sommes retrouvés devant une absence de débat.

En conclusion, aucun dialogue, RIEN sur la mobilité, RIEN sur le pont de Charaintru, RIEN sur les travaux, LE VIDE...

Christine de Ruffray

Rassemblés pour Savigny - Majorité municipale

Agir pour que chacun puisse se déplacer librement et en toute sécurité

Piétons, voitures, mobilités douces, bus, RER C... C'est un engagement que nous avons pris dès notre élection en décembre 2021 pour une ville qui facilite les déplacements du quotidien.

Loin d'être un luxe, c'est une impérieuse nécessité pour **permettre à chaque Savinien d'étudier, d'accéder à l'emploi, aux services publics, aux commerces et à la santé sereinement,** quel que soit son quartier de résidence ou sa destination.

Soyez rassurés : il n'est pas question d'opposer les différents modes de déplacement de manière dogmatique, ni de contraindre les habitants à privilégier un mode plutôt qu'un autre. Nous savons à ce titre que la voiture reste indispensable dans de nombreux foyers saviniens, que ce soit pour se rendre au travail, accompagner les enfants ou encore faire ses courses.

Notre ambition est au contraire de mieux prendre en compte la diversité des usages et des besoins, selon les secteurs, en permettant à chacun de se déplacer dans des conditions de sécurité optimales. Et tout cela doit se traduire par **un meilleur partage de l'espace public, tout en prenant en compte les réalités et contraintes de notre territoire.**

Certains détracteurs diront que cela ne va pas assez vite, que cela ne convient pas devant leur portail. **Nous, avons fait le choix de l'expérimentation et du dialogue, mais aussi et surtout de la prise de hauteur.** Tester à l'échelle d'un quartier. Tester pour ajuster. Tester pour échanger avec les riverains, premiers concernés par ces changements.

Les mobilités dites douces doivent également prendre toute leur place dans les années à venir, et nous devons accompagner leur développement.

Certaines compétences échappent à la commune, elles sont pourtant essentielles pour la qualité de vie des habitants et nous y sommes très vigilants.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation de chaque instant, auprès des autorités compétentes pour obtenir les avancées nécessaires à l'amélioration des conditions de transport des usagers. **Pour davantage de bus aux heures de pointe, une offre adéquate aux heures creuses et les week-ends, une meilleure fiabilité de la ligne C du RER.**

Avec les Maires du RER C, nous poursuivons notre action pour sanctuariser 4 trains par heure dans le Val d'Orge, réduire l'impact des accidents voyageurs et matériels, et le temps de trajet le soir.

Il est aujourd'hui primordial d'améliorer la desserte de notre ville afin de proposer une alternative fiable, accessible et efficace à l'utilisation de la voiture dans un contexte marqué par la hausse et l'instabilité des prix des carburants, qui ne sont pas de nature à nous rassurer pour l'avenir.

C'est un travail de longue haleine mais soyez assurés d'une chose : nous sommes, et avons toujours été, aux côtés des usagers, pour qui le quotidien rime souvent avec galère, et travaillons ardemment pour que le réseau de transports en commun à Savigny-sur-Orge soit une véritable solution pour les déplacements quotidiens.

Aux côtés des habitants, nous le sommes aussi face aux nuisances aériennes imposées par ADP, temporairement certes, mais que nous subissons tous depuis le mois de juillet. Une nouvelle fois, les maires de l'Essonne se mobilisent collectivement pour porter la voix des habitants et demander à l'Etat une actualisation du plan de gêne sonore et des engagements fermes pour que la piste 2 reste une piste de secours après travaux.

Comme toujours, nous restons mobilisés, à vos côtés pour défendre notre cadre de vie, que nous chérissons tant !

Les élus du groupe « Rassemblés pour Savigny »

Les textes publiés sous cette rubrique sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, dont l'expression est libre et n'engage ni la rédaction, ni la direction de la publication. Ils s'interdisent les propos injurieux ou diffamatoires à l'égard des personnes ou des institutions et s'obligent au respect des lois et règlements en vigueur, notamment ceux ayant trait aux publications de presse.

Plan de circulation :

restez informés des **dernières actualités.**



flashez ce QR code

ou rendez-vous sur **savigny.org**